

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Convention d'occupation temporaire du parking du centre commercial E. LECLERC Quimper le 27 juillet 2025 à l'occasion du Festival de Cornouaille et du Tour de France Féminin, conclue avec le centre commercial E. LECLERC Quimper

N° DEC.2025.05.141.ACVTE

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le besoin de proposer une offre de stationnement située aux entrées de ville de Quimper à l'occasion du festival de Cornouaille et du Tour de France féminin le 27 juillet prochain ;

Considérant que l'emprise du parking du centre commercial E.LECLERC correspond aux besoins de stationnement au Nord de Quimper (environ 400 places) et permettrait aux visiteurs des festivités et ou riverains d'utiliser la navette FC 2 « Ty Nay-Gourvily-Centre-Ville » déployée à l'occasion des festivités ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

La conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre gracieux avec le centre commercial E.LECLERC pour l'ouverture d'un parking-relais.

Article 2 : Durée

La convention d'occupation temporaire à compter du 27 juillet 2025 (07h00) jusqu'au 28 juillet (07h00).

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 20 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025
(AR du 22/05/2025 ID: 029-200068120-20250520-DC1969H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*